

CONFERENCES ASCUP 2023

Vers une Eco-navigation

Le parc naturel marin du Golfe du Lion



Alizée MARTIN

Chargée de mission

Marc DUMONTIER

Chef service Ingénierie



SAMEDI 17 juin à 18H

Salle PONS (Plage Nord - St Cyprien)

Orientations et progrès nécessaires **Impacts sur l'écosystème**

Règles et alternatives

Gestion des ressources et des déchets,
Eaux grises et noires,
Antifouling,
Ancrage...



Pot de l'amitié en fin de conférence

Entrée gratuite

Inscriptions souhaitées

ascup66750@gmail.com

06 47 47 40 81

www.ascup66.fr

Saint-Cyprien



JOURNAL D'INFORMATION DES PLAISANCIERS

Directeur de publication : - *Jean-Pierre BOUZAN* -

Siège social : Capitainerie du Port — 66750 St CYPRIEN

Boîte aux lettres à la Capitainerie Tél / **06.47.47.40.81**

Internet <http://www.ascup66.fr>

Editorial du président



Cher adhérent (e),

Lundi 17 avril 2023 à 17 heures à Saint-Cyprien se sont réunis les présidents d'associations afin d'élire le bureau de la Fédération des associations de plaisanciers des 3 Caps « FAP3C ». Le poste de président a été confié au président de l'APAR Argeles Gérard Fillos, celui de vice-président à Jean-Pierre Bouzan président de l'ASCUP, celui de trésorier à Marc Barré président du CPCR de Canet ; le poste de secrétaire à Nadine Bouzan. Rappel de l'article 3 de nos statuts :

Buts :

cette Fédération a pour but de fédérer et représenter les associations et clubs de plaisanciers adhérents.

Cette représentation portera sur des sujets qui concernent l'ensemble des ports. Ces démarches faites de remarques, propositions et autres se feront auprès des différentes instances liées à la mer ou ayant relation avec la mer. (Mairies, Parlement de la mer, DDTM, UVPO, Parc Marin et tout autre organisme).

Sitôt élu, le bureau s'est rendu à l'invitation du président de l'UVPO en présence du préfet Rodrigue Furcy, pour un échange sur le grave problème qui touche notre département : la pénurie d'eau. L'ensemble des élus des villes portuaires étaient présents. Les principaux acteurs plaisanciers et professionnels de la navigation ont débattu afin d'arriver à une solution acceptable pour tous. Serge Pallarès a ouvert la réunion, et après avoir fait une rapide introduction sur le problème des réserves d'eau du département, a proposé la fermeture des alimentations d'eau potable sur les pontons.

Cette annonce brutale, en début de réunion, a provoqué l'intervention de la fédération par une prise de la parole du vice-président Jean-Pierre Bouzan : *« nous ne pouvons accepter cette mesure draconienne, la vie sur le port est aussi liée avec l'eau, nous sommes tous concernés et conscients qu'il faut prendre des mesures et sommes tous d'accord pour dire que des mesures plus raisonnables et appropriées peuvent être appliquées ».*

A l'unanimité, il est proposé de laisser à chaque port le soin d'adapter la forme de coupure d'eau soit avec une ouverture horaire dans la journée ou répartie sur les jours de la semaine ou encore en baissant le débit de l'eau comme cela a déjà été fait, ce qui interdit le lavage des bateaux.

Quoi qu'il en soit la décision appartiendra au préfet qui nous en informera après le 27 avril 2023.

Suite aux différentes actions menées par les ports, un courrier a été envoyé et que vous retrouverez en page 6

Nous demandons une ouverture de l'eau potable sur les pontons.



CONFERENCE ASCUP A SAINT-CYPRIEN : « VERS UNE ECONAVIGATION ».

En partenariat avec le Parc marin.

Le samedi 17 juin 2023 à 18h, l'ASCUP (Association des Usagers du Port de Saint-Cyprien) organise à Saint-Cyprien salle PONS-plage nord, en partenariat avec le Parc marin du golfe du Lion, une conférence sur le thème :

Vers une Econavigation.

Si nous voulons pouvoir continuer à bénéficier d'un environnement maritime permettant une pratique de la navigation respectant l'équilibre de l'écosystème, nous avons l'obligation de faire évoluer nos comportements.

Les conférenciers du Parc marin Alizée MARTIN (Chargée de mission Usages de loisir) et Marc DUMONTIER (Chef du service Ingénierie) feront un point sur la situation et sur les orientations rendues nécessaires pour sauvegarder l'environnement maritime.

L'ancrage, les antifouling, les eaux grises et noires, la gestion des ressources et des déchets à bord... Quelles sont les règles et les alternatives existantes aujourd'hui, pour une navigation plus respectueuse du milieu marin.

La conférence se terminera par le traditionnel verre de l'amitié offert par l'ASCUP. L'entrée est gratuite et ouverte à tous.

Informations ASCUP :

06 47 47 40 81
ascup66750@gmail.com



A.Z VOILE

VOILERIE - GRÉEMENT - SELLERIE

Câbles d'architectures intérieures

Frédéric PUIG
& Frédéric SOTTIAU

Z.A. du Port
66 750 ST CYPRIEN PLAGE

04 68 21 50 01
az.voile@wanadoo.fr





Conseil portuaire du 1^{er} juin 2023

Le Conseil Portuaire s'est réuni le 1^{er} juin 2023 à la mairie de Saint Cyprien avec deux points à l'ordre du jour.

Jean-Pierre Bouzan, Michel Hébrard et Serge Prat ont participé à cette réunion.

I/ Création d'un groupement de commandes « Électricité 2023 » relatif à l'acheminement et à l'acquisition d'électricité pour la commune de SAINT CYPRIEN, le Port, le CCAS, l'EPIC office du tourisme et le Camping.

La commune sera chargée d'organiser la procédure de passation du marché public et le groupement devrait permettre d'obtenir les meilleures conditions tarifaires pour les différentes entités.

Pour l'ASCUP, compte tenu du constat de l'augmentation des tarifs de l'énergie liée à la perte de notre souveraineté énergétique, à l'application de la réglementation européenne et à la suppression de certaines sources d'approvisionnement, toutes les mesures visant à limiter les conséquences négatives de cette situation doivent être encouragées.

La mesure a été adoptée à l'unanimité.

II/ Modification du tableau des effectifs.

La mairie propose la mutualisation des services ressources humaines de la ville, du CCAS et de la régie du port.

Cette mutualisation devrait permettre d'optimiser la gestion des services et à terme il est envisagé une économie sur les effectifs. Ce point sera revu au terme du processus.

La mesure a été adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

L'installation du nouveau quai I :

Le directeur du port, monsieur BERLIAT, a indiqué que la mise en place du ponton flottant, avait commencé et qu'il devrait pouvoir accueillir les plaisanciers dès la mi-juillet.

Approvisionnement en eau du port et des plaisanciers :

Le directeur a précisé que le carénage des bateaux était possible avec de l'eau salée mais que le port avait loué une station de dessalinisation qui sera opérationnelle dès juillet prochain. Elle permettra aux professionnels et aux plaisanciers de caréner les bateaux et d'entretenir les moteurs avec de l'eau douce. Compte tenu de sa capacité, environ 200 litres/heure, le temps d'usage sera limité par bateau.

Le maire a également précisé qu'il souhaitait alimenter le port avec l'eau retraitée de la station d'épuration intercommunale dès qu'il en aurait l'autorisation. Les services de l'État ont déjà autorisé son utilisation pour l'arrosage des espaces verts sans aspersion.

Amarrage de la vedette de la SNSM.

Jean-Pierre Bouzan a demandé un autre poste d'amarrage de la vedette pendant la saison estivale en raison des difficultés rencontrées pour accéder au poste d'amarrage situé au bassin nord aux abords du quai de pêche. Il a proposé la zone technique. Cette question n'a pas reçu de réponse favorable.

Jean-Pierre Bouzan a également défendu l'opportunité pour le port d'aménager un espace pour l'aérogommage des coques des bateaux. Cette technique permet de réduire la pollution et d'améliorer, grâce à un traitement non chimique, la glisse et les performances du bateau.

*Serge Prat
Vice-président ASCUP*



Association agréée
n° W 662000276

**Siège social : Capitainerie du Port
66750 - St CYPRIEN
Tél / 06.47.47.40.81
@mail : ascup66750@gmail.com**

Activité exercée

L'Association Saint Cyprianaise des Usagers du Port a pour objectif la représentation et la défense des intérêts des usagers du port

Horaires des permanences A l'ancienne capitainerie 1er étage

Chaque 1^{er} Samedi du mois
de 10h00 à 11h30

Cotisation

35€ pour les plaisanciers (1 personne)
40€ pour les plaisanciers (2 personnes)

Adhérents de l'ASCUP

- Une question vous embarrasse...?
- Vous recherchez une information...

N'hésitez pas à nous en faire part en utilisant notre site internet (www.ascup66.fr), nous ferons tout notre possible pour vous apporter une réponse.